

## **REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Régis, CARRE Hyacinthe, Béatrice SAINT-SOLIEUX.

Absents : DÉsirÉ Maxime, Cédric DUFOUR.

Absente avec procuration : ROGER Betty (qui a donné procuration à M. Maurice NAVARRE)

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 avril 2019.

### **1. AMIENS METROPOLE - Rue de Saint Sauflieu**

Monsieur Le Maire dresse le rapport de la réunion du 10 septembre 2019 rassemblant tous les intervenants en charge des travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications et de voirie. A l'issue de cette réunion, le planning suivant a été acté :

Enfouissement et renforcement du réseau par la Fédération Départementale d'Energie : démarrage des travaux en novembre/décembre 2019

Voirie par Amiens Métropole : avril 2020

Il demeure important pour notre commune que le calendrier soit respecté afin de garantir le maintien du coût initialement prévu notamment le taux du fonds de concours à 30%, celui-ci risquant de passer à 50%.

### **2. AMIENS METROPOLE - Travaux de proximité**

Pour les équipements métropolitains sportifs et culturels, Monsieur Le Maire sollicite l'assemblée afin de recenser nos besoins en travaux d'entretien. A l'unanimité, les membres ont choisi de proposer le remplacement de la dalle d'assainissement et des marches d'accès aux vestiaires sur le terrain de sport.

### **3. AMIENS METROPOLE - Réseau d'eau**

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer le devis présenté par le service de l'eau d'Amiens Métropole pour un montant TTC de 12000 €, ce qu'elle accepte. Les travaux consistent à réaliser la traversée de route et d'aménager le futur raccordement pour l'urbanisation du chemin du stade.

### **4. SALLE DES FETES**

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport rédigé par les services de l'Agence Régionale de Santé. Si toutefois, la non fermeture de la salle demeure un grand soulagement, il n'en demeure pas moins que des travaux très lourds sont exigés pour mise en conformité selon les dispositions de l'article R 571-27 du Code de l'environnement. Le conseil municipal s'engage donc à réaliser les aménagements nécessaires en fonction du budget communal. A noter que des projets étaient déjà élaborés en amont de la plainte déposée en préfecture.

Afin de limiter au maximum les nuisances sonores, d'ores et déjà une charte sera signée par le preneur engageant sa propre responsabilité en cas de plainte. Le conseil municipal rejette le recours à une caution.

## **5. LEG A LA COMMUNE**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du courrier adressé par l'étude notariale d'un leg à la commune du calvaire rue de Rumigny et du terrain sur lequel il est édifié et délimité par des plantations. M POCHOLLE Henri avait déjà signé avec le Maire un document administratif en 2003. Le calvaire et ses abords doivent être conservés et entretenus par la commune selon les vœux du donateur.

## **6. FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE**

### **1<sup>er</sup> point : signature de l'avenant à la convention**

Monsieur Le Maire sollicite auprès de l'assemblée l'autorisation de signer la nouvelle convention suite au renforcement des réseaux nécessaires pour la future urbanisation de la rue du stade en ajout à l'effacement des réseaux de la rue de Saint Sauflieu. Le coût de l'opération s'élève à 81225 € TTC pour le réseau électrique auquel s'ajoute 31118,75 € pour le réseau de télécommunication.

L'assemblée délibère à l'unanimité en faveur de cette nouvelle convention et autorise Le Maire à en signer l'avenant.

### **2<sup>ème</sup> point : modification des statuts**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier et des nouveaux statuts adressés par la Fédération Départementale d'Energie. Après avoir voté, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

### **3<sup>ème</sup> point : contrat d'entretien de l'éclairage public**

Monsieur Le Maire rappelle qu'il dénoncera le contrat d'entretien liant la commune à la FDE pour l'entretien de l'éclairage public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. En effet, suite à la présentation du service d'Amiens Métropole auprès du conseil municipal, le coût est légèrement inférieur mais leur proposition de remplacer les lampes actuelles par des lampes de type LED est très intéressante.

Le conseil est entièrement favorable pour changer de prestataire.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire donne lecture de la réponse ministérielle adressée à Madame Pompili suite à notre demande d'intervention visant la suppression de la Participation des Voies et Réseaux. Cette réponse ne correspond pas à nos attentes et notre commune dotée d'une carte communale ne pourra donc pas avoir accès aux aides pour urbaniser et se voit contrainte de recourir à la taxe d'aménagement de zone.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le SIVOM de Boves devenu SIVU changera de siège social pour la Commune de Vers sur Selle, Boves ayant quitté le syndicat.

Monsieur Bardet Bruno précise qu'il a sollicité le Gaec des Tilleuls pour débroussaillage du talus situé entre la rue d'Estrées et le cimetière et ensuite l'ESAT pour la taille des pieds des tilleuls.

Plusieurs personnes ont alerté légitimement la mairie d'une invasion de chenilles en bordure de la route de Sains. Suite à notre demande, le service spécialisé d'Amiens Métropole s'est rendu sur place et a constaté la présence de chenilles de l'hyponomeute réputées pour dévorer les feuilles de nombreux arbres fruitiers et tisser de grandes toiles blanches. Elles sont inoffensives pour l'homme.

Monsieur Le Maire sollicite M Sommermont Régis pour le fauchage de la parcelle dédiée à l'arborétum qui accepte. Il précise que seuls deux arbustes n'ont pas repris, convenable compte tenu de la sécheresse et de la nature du terrain.

Monsieur Bardet Bruno souhaite réaliser une demi-journée de travaux pour terminer la haie du terrain de sports et l'entretien des abords autour des calvaires. Les membres du conseil décident de la repousser au printemps prochain.

Monsieur Bardet Bruno annonce qu'une réflexion est en cours sur les droits de préemption.

Monsieur Le Maire signale qu'une opération « nettoyons la nature » organisée par l'école du village aura lieu le 26 septembre et invite les conseillers à les accompagner.

Monsieur Bardet Bruno énumère les travaux réclamés par l'enseignante et en fixe la réalisation au cours des vacances de la Toussaint.

Monsieur Le Maire précise qu'il doit mettre en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire, à destination de Mme Duboile Caroline.

Monsieur Le Maire tient à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé activement à l'organisation de la journée d'hommage rendu à M Gourguechon Francis le dimanche 24 juin. Ce fut une journée pleinement réussie, avec beaucoup d'émotion, de la convivialité et tout bonnement de la simplicité, comme l'aurait apprécié Francis. Il fait part des remerciements formulés par son fils Mickael.

Les Membres du Conseil Municipal